

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE



CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

PROGRAMME DES REFORMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

COMITE DE PILOTAGE

DIXIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU
PROGRAMME DES REFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
DE LA CEMAC
(PREF-CEMAC)

COMMUNIQUE FINAL

La Dixième session ordinaire du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 21 décembre 2019 à Douala (République du Cameroun), sous la présidence de Son Excellence **Monsieur Gilbert ONDONGO**, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Le Professeur **Daniel ONA ONDO** et Monsieur **Abbas MAHAMAT TOLLI**, respectivement Président de la Commission de la CEMAC et Gouverneur de la BEAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient part aux travaux, les Ministres ou Représentants des États membres et les premiers Responsables des Institutions membres du COPIL ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération;
- Monsieur **Henri Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Congo :

- Madame **Ingrid Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Jean-Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Économie et des Finances.

Pour la République de Guinée Équatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'État de la Présidence de la République chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Santiago OBAMA BENGA**, Représentant du Ministre des Finances, de l'Économie, et de la Planification.

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **Issa DOUBRAGNE**, Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement ;
- Monsieur **TAHIR HAMID GUILIN**, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la Commission de la CEMAC :

- Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président.

Pour la BEAC :

- Monsieur **Abbas MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur.

Pour la BDEAC :

- Monsieur **Fortunato OFA MBO NCHAMA**, Président.

Pour la COBAC :

- Monsieur **HALILOU YERIMA BOUBAKARY**, Secrétaire Général.

Pour la COSUMAF :

- Monsieur **NAGOUM YAMASSOUM**, Président.

Pour le GABAC :

- Monsieur **Gervais MBATA**, Secrétaire Permanent.

Pour le PREF-CEMAC :

- Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent.

Pour l'UNIPACE :

- Monsieur **Alain Blaise BATONGUE**, Secrétaire Général.

Prenaient également part aux travaux :

- Monsieur **Antoine NGAKEGNI**, Président de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ;
- Monsieur **Clément BELIBANGA**, Commissaire en charge des Politiques Économiques, Monétaires et Financières de la CEMAC ;
- Monsieur **Jean-Claude NGBWA**, Directeur Général par intérim de la BVMAC ;
- Monsieur **Mamadou Malick BAL**, Économiste au Bureau Sous Régional Afrique Centrale de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;
- Monsieur **Solomane KONE**, Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Cameroun ;

- Monsieur **Fabien NSENGIYUMVA**, Représentant Résident du Fonds Monétaire International au Cameroun;
- Monsieur **Joseph BESONG**, Spécialiste du secteur financier représentant le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale au Cameroun ;
- Professeur **James MOUANGUE KOBILA**, Vice-Recteur de l'Université de Douala ;
- Monsieur **Armand Claude ABANDA**, Représentant Résident de l'IAI au Cameroun ;

Enfin étaient présents les membres de la Cellule de Suivi et du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC, qui a rappelé l'engagement total et la détermination des Chefs d'État à impulser un nouvel élan à la dynamique des réformes structurelles et au processus d'intégration régionale.

Rappelant la situation économique fragile de la Sous-région, il a exhorté les Ministres à poursuivre la mise en œuvre du PREF, notamment en mettant l'accent sur les réformes structurelles et le renforcement de l'intégration physique et commerciale. Il a évoqué les principales avancées du PREF-CEMAC depuis sa mise en place en 2016, et s'est félicité de la finalisation de la stratégie communautaire de riposte à la crise qui a été concrétisée par la signature, par la République de Guinée Équatoriale, de l'accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le FMI. Il a mentionné que la plupart des programmes économiques conclus avec le FMI arrivaient à leur terme, et précisé que les États avaient choisi l'option de pérenniser leur partenariat par la conclusion des accords de 2^{ème} génération qui accorderaient une plus grande priorité aux mesures structurelles devant consolider la croissance et le développement économique, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

Après avoir adopté l'ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris connaissance des conclusions des travaux de la Cellule de Suivi tenus les 18 et 19 décembre 2019 à Douala, République du Cameroun.

Ouvrant ses travaux par l'examen du rapport sur le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la 9^{ème} session ordinaire et de la 2^{ème} session extraordinaire du COPIL du PREF-CEMAC, le COPIL a pris acte dudit rapport. Tout en appelant à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations précédentes, il a décidé de :

- désigner la Banque Africaine de Développement, comme chef de file en association avec la BDEAC, pour l'organisation de la table ronde à venir sur les douze (12) projets intégrateurs, approuvés par les Chefs d'État ;
- constituer une délégation restreinte de hauts responsables du COPIL du PREF-CEMAC pour la présentation des douze (12) projets intégrateurs aux bailleurs de fonds traditionnels et non traditionnels en vue de la mobilisation des financements ;

- mettre en place le Groupe de travail pour l'examen des modalités de la libre circulation des produits du cru en zone CEMAC, avec pour objectif le libre échange des premiers produits du cru au plus tard à la fin du premier trimestre 2020 ;
- diffuser largement le nouveau code des douanes ;
- supprimer totalement les frais de roaming dans l'espace CEMAC au plus tard au deuxième trimestre 2020 ;
- finaliser le processus d'identification des points de construction des postes frontières en liaison avec les structures nationales et régionales chargées des questions de sécurité ;
- faire adopter une directive visant à systématiser l'enregistrement des déclarations des naissances (par les maternités et autres centres de santé, les chefs de village) dans l'espace communautaire. Cela, dans le but de faciliter l'établissement des pièces d'identité des personnes les plus vulnérables en vue de rendre effective la libre circulation de tous les citoyens de la CEMAC ;
- sensibiliser tous les acteurs et les opérateurs économiques sur les mécanismes d'accréditation des produits au label « origine CEMAC », à travers les comités nationaux de l'origine ;
- s'appuyer sur les structures nationales déjà existantes et les expériences des pays dans la phase de l'opérationnalisation de l'Observatoire du Climat des Affaires.

Traitant de la question de la réglementation des changes, le COPIL s'est félicité de ce que l'application depuis mars 2019, de la nouvelle réglementation, a permis de rehausser significativement le niveau des réserves de change dans la sous-région.

Le COPIL a exhorté les Ministres des Finances à renforcer leur implication dans le processus de résolution des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la réglementation des changes notamment à travers la mise en place d'un mécanisme de concertation périodique avec toutes les parties prenantes afin d'assurer un suivi étroit du traitement et du dénouement des transferts dans leur pays.

Abordant le point sur l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié, le COPIL a pris acte du rapport y relatif et s'est félicité de la signature d'une convention de financement entre la Banque Centrale et la Banque Africaine de Développement dans le cadre d'une assistance technique pour l'opérationnalisation du marché financier unifié, la mobilisation de l'épargne domestique et le renforcement du capital humain sur les instruments de la bourse.

Au titre du suivi de la mise en œuvre, pilier par pilier, du PREF-CEMAC, le COPIL a pris connaissance des mesures prises par les États membres et les Institutions de la CEMAC en rapport aux cinq piliers du PREF. Il a noté avec satisfaction les progrès réalisés et la conclusion favorable des revues des programmes, de certains pays membres de la CEMAC, en accord avec le FMI.

Le COPIL a salué l'accord triennal, au titre de la Facilité Élargie de Crédit, conclu entre le FMI et la République de Guinée Équatoriale, le 18 décembre 2019. Cet accord

complète ainsi la stratégie sous régionale de riposte à la crise économique, prescrite par les Chefs d'État de la CEMAC en décembre 2016.

Au terme de ses travaux, le COPIL a adressé ses vifs remerciements au **Président de la République du Cameroun, Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, au Gouvernement et au peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et la qualité du séjour en terre camerounaise.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Douala, le 21 décembre 2019

LE PRÉSIDENT




Gilbert ONDONGO